

# **QUOTAS**

# **ÉPREUVES NATIONALES**

# **2024**



**LIGUE RÉGIONALE DE**  
**TRIATHLON**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# SOMMAIRE

<b>GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>3</b>
Objectifs .....	3
Principes .....	3
Réglementation .....	3
Comité de sélection.....	3
Confirmation de participation individuelle .....	3
Confirmation de participation club .....	3
Demande de qualification exceptionnelle.....	3
Épreuves nationales non soumises à des quotas .....	8
Calendrier .....	9
<b>QUALIFIÉS D'OFFICE .....</b>	<b>10</b>
<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS TRIATHLON DIVISION 3 – DUATHLON DIVISION 3 .....</b>	<b>10</b>
<b>CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES .....</b>	<b>10</b>

# GÉNÉRALITÉS

## **Objectifs**

Définir les quotas aux épreuves nationales et leurs modalités d'attribution.

## **Principes**

La Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) attribue des quotas de qualifiés individuels et clubs pour les épreuves nationales. Ils sont calculés annuellement proportionnellement au nombre de licenciés validés dans EspaceTri 2.0 au 31 Janvier de l'année en cours.

*Voir paragraphe 2.2.2 de la réglementation des épreuves nationales.*

## **Réglementation**

La réglementation des épreuves nationales est disponible via le lien : <https://www.commissiontechnique.com/wp-content/uploads/2024/01/20240119-Reglementation-des-Epreuves-Nationales.pdf>

La réglementation des épreuves à labels régionaux de la ligue Provence - Alpes - Côte d'Azur de triathlon (LIGUE) est disponible via le lien : [https://www.commissiontechnique.com/wp-content/uploads/2024/02/20230512\\_CommissionTechnique\\_ReglementationEpreuvesRegionales2024\\_V7-2.pdf](https://www.commissiontechnique.com/wp-content/uploads/2024/02/20230512_CommissionTechnique_ReglementationEpreuvesRegionales2024_V7-2.pdf)

## **Comité de sélection**

Le comité de sélection régional composé du président de la ligue, des membres de la commission technique validera à l'issue de l'épreuve sélective la liste des sélectionnés.

## **Confirmation de participation individuelle**

Conformément au délai fixé dans le paragraphe « Calendrier » (page 7), le club devra avoir confirmé la participation de(s) athlète(s) à l'épreuve nationale via le formulaire dédié : <https://forms.gle/1EKPyCtWz8HD3VBr9>

## **Confirmation de participation club**

Conformément au délai fixé dans le paragraphe « Calendrier » (page 7), le club devra avoir confirmé la participation de(s) équipe(s) à l'épreuve nationale via le formulaire dédié : <https://forms.gle/5ukvW6mB22Zoai87>

## **Demande de qualification exceptionnelle**

Extrait de la réglementation des épreuves nationales 2024 - pages 22 et 24

« Le Directeur Technique National peut accorder au maximum 10 qualifications exceptionnelles par course pour des athlètes de nationalité française ou étrangère justifiant d'un niveau sportif suffisant pour concourir lors de la finale nationale. Parmi les 10 qualifications exceptionnelles, 5 au maximum pourront être attribuées à des athlètes de nationalité étrangère.

La demande doit être formulée auprès du Directeur Technique National par l'athlète. Pour chaque championnat, les délais et modalités de temps seront indiqués dans le formulaire établi.

Toute demande de qualification exceptionnelle ne conduit pas automatiquement à une attribution de cette qualification, et ce, quand bien même le nombre maximal de quotas n'a pas été atteint.

Dans le cadre du traitement de cette demande, des informations spécifiques pourront être demandées, justifiant notamment de la nationalité française, d'un dossier de demande de naturalisation, d'une résidence permanente, d'une scolarité sur le territoire français. »

### **Rappel des dates des championnats 2024 :**

- Championnat de France de duathlon - 7 avril
- Demi-finales du championnat de France de triathlon - 18/19 mai
- Championnat de France de triathlon - 2 juin
- Championnat de France d'aquathlon et des Ligues - 6/7 juillet

### **Principes généraux :**

L'athlète souhaitant obtenir une qualification exceptionnelle devra justifier d'un niveau sportif suffisant. Pour un athlète de nationalité française ou étrangère, l'évaluation du niveau sportif suffisant sera faite soit par évaluation chronométrique, soit par appréciation du directeur technique national.

Les dates de dépôt des demandes doivent être respectées quel que soit le cas de figure.

### **A - Évaluation chronométrique**

Afin d'évaluer ce critère, des distances spécifiques devront être réalisées en natation et en course à pied et un temps minimum sera demandé en fonction de la catégorie et du sexe. Il est rappelé que la réalisation de ces minimas ne vaut pas qualification d'office, elle permet uniquement de rendre recevable la demande.

Ce document vise à préciser les éléments suivants :

1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande,
2. Dates limites de réception des demandes,
3. Périodes de réalisation des temps,
4. Distances à réaliser en fonction de la catégorie et du championnat concerné,
5. Tableaux des temps demandés,

## 6. Modalités de réalisation des performances pour recevabilité.

### 1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande

<https://forms.gle/i5dYdDpwz8YQX94d8>

### 2. Dates limites de réception des demandes

L'horodateur du questionnaire fera foi, les demandes devront être transmises, complètes (questionnaire + vidéos le cas échéant) avant le :

- 25 mars minuit pour le championnat de France de duathlon,
- 20 mai minuit pour le championnat de France de triathlon,
- 24 juin minuit pour le championnat de France d'aquathlon.

### 3. Périodes de réalisation des temps

La période de réalisation des temps est comprise :

- entre le 01<sup>er</sup> septembre 2023 et le 24 mars 2024 inclus pour le championnat de France de duathlon,
- entre le 01<sup>er</sup> septembre 2023 et le 19 mai 2024 inclus pour le championnat de France de triathlon,
- entre le 01<sup>er</sup> septembre 2023 et le 23 juin 2024 inclus pour le championnat de France d'aquathlon.

### 4. Distances à réaliser en fonction de la catégorie et du championnat de France concerné :

	AQUATHLON		TRIATHLON		DUATHLON
	NATATION (25m ou 50m)	CAP	NATATION (25m ou 50m)	CAP	CAP
BENJAMIN	400m	3000m			
MINIME	400m	3000m	400m	3000m	3000m
CADET	800m	5000m	800m	5000m	5000m
JUNIOR	800m	5000m	800m	5000m	5000m

## 5. Tableaux des temps demandés (inferieur ou égal à) :

CATEGORIE	AQUATHLON (BE, MI, CA ET JU) ET TRIATHLON (MI, CA ET JU)						DUATHLON
	400M (25m)	400M (50m)	3000M	800M (25m)	800M (50m)	5000M	3000M (MI) OU 5000M (CA ET JU)
BEF	6'00	6'20	12'30				
BEM	5'50	6'10	12'30				
MIF	5'30	5'50	11'40				11'40
MIM	5'15	5'35	10'20				10'20
CAF				10'40	11'00	19'00	19'00
CAM				9'40	10'00	16'20	16'20
JUF				10'40	11'00	19'00	19'00
JUM				9'30	9'50	16'00	16'00

## 6. Règles de réalisation des prises de temps pour recevabilité :

### • Temps réalisés lors de compétitions officielles FFA / FFN :

Le ou les temps, la date et le lieu de réalisation, le lien d'accès au(x) résultat(s) sont à renseigner dans le formulaire de demande.

Précision : les compétitions officielles FFA de 5km route possédant un label régional, national ou international peuvent être prises en compte.

### • Temps à valider par la Direction Technique Nationale :

Des règles spécifiques de réalisation, détaillées en page suivante, s'appliquent pour que le temps réalisé en situation d'entraînement soit pris en compte.

Vous devez envoyer la vidéo à Julie Serra ([jserra@fftri.com](mailto:jserra@fftri.com)), avant les dates précisées pour chaque championnat au point 2, accompagnée des informations suivantes :

- le temps réalisé au dixième de seconde,
- la date de réalisation de la prise de temps,
- l'adresse postale complète de l'installation sportive utilisée,
- la marque et le modèle du textile utilisé pour l'épreuve de natation,
- la marque et le modèle de chaussures utilisés pour l'épreuve de course à pied,
- la composition nominative de la série si plusieurs personnes sont au départ pour l'une ou l'autre des épreuves, en précisant la ligne d'eau occupée pour l'épreuve de natation.

La vidéo de la sportive ou du sportif doit filmer le déroulement de l'épreuve dans son intégralité, sans interruption, virages compris en course à pied et en natation. La prise de vue doit permettre d'identifier l'identité de la sportive ou du sportif, le type d'équipement utilisé et de suivre l'ensemble de la distance à réaliser. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté, aucune équivoque possible sur l'identité de la sportive ou du sportif ainsi que sur la distance parcourue. Le visage de la sportive ou du sportif doit

être filmé quelques secondes avant le départ. Pour les prises de vue avec un téléphone mobile, utiliser le mode avion afin d'éviter une interruption en cas d'appel.

### **- Règles de réalisation en natation :**

Les règles techniques qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale de natation (FINA) pour une épreuve de Natation Course.

[https://ffn.extranat.fr/webffn/jug\\_reglements.php](https://ffn.extranat.fr/webffn/jug_reglements.php)

**Parmi les points essentiels à retenir : possibilité de réaliser n'importe quelle nage pour une épreuve de nage libre, départ plongé depuis le plot, 15 m de coulée maximum au départ et après chaque virage (jugé à la tête), le mur peut être touché par n'importe quelle partie du corps.**

- Réalisation dans un bassin de 25 m ou de 50 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle du textile, filmez-le de près afin de pouvoir l'identifier au visionnage, ainsi que le logo « fina approved » si le modèle est concerné.
- Une seule ou un seul sportif par ligne d'eau comme cela est le cas en compétition en bassin;
- Départ plongé ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série et la ligne d'eau occupée.

### **- Règles de réalisation en course à pied :**

Les règles techniques de l'épreuve qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics) **pour une épreuve de course sur route** et ce même si la distance se déroule entièrement sur piste dans le cas des prises de temps pour obtenir une qualification exceptionnelle. (<https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules>)

**Parmi les points essentiels à retenir : chaussures à pointes interdites, chaussures à carbone autorisées mais avec une semelle inférieure ou égale à 40 mm d'épaisseur.**

- Réalisation sur une piste de 400 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle des chaussures, filmez les chaussures de près de manière à pouvoir les identifier au visionnage,
- Possibilité d'avoir plusieurs sportives ou sportifs en même temps, à condition de respecter le même départ, comme cela est le cas en compétition ;
- Accompagnement par un vélo interdit ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série.

## **B - Appréciation par le directeur technique national**

Une ou plusieurs qualifications exceptionnelles peuvent être attribuées par le Directeur Technique National pour des athlètes de nationalité française ou étrangère.

### **Épreuves nationales non soumises à des quotas**

Certaines épreuves nationales F.F.T.R.I. n'étant pas soumises à quotas, les athlètes devront s'engager directement auprès de l'organisateur. Attention, la limite de la capacité d'accueil de l'organisation fixe le nombre de participants.

Ci-après figure la liste de ces épreuves :

- Championnat de France Individuel toutes catégories et groupe d'âge Duathlon – Distance S
- Championnat de France Individuel toutes catégories et groupe d'âge Duathlon – Distance L
- Championnat de France Individuel toutes catégories et groupe d'âge Triathlon – Distance S
- Championnat de France Individuel toutes catégories et groupe d'âge Triathlon – Distance L
- Championnat de France Individuel toutes catégories et groupe d'âge Triathlon des Neiges
- Championnat de France Individuel toutes catégories et groupe d'âge Aquathlon
- Championnat de France Individuel toutes catégories et groupe d'âge Cross Triathlon
- Championnat de France Individuel de Paratriathlon
- Championnat de France de Bike & Run
- Championnat de France de Swim & Run
- Championnat de France des Raids Adultes
- Championnat de France des Raids Jeunes
- Coupe de France des clubs Jeunes
- Challenge National des clubs de Triathlon Masters
- Championnat de France des clubs jeunes de relais mixte de triathlon XXS ou assimilé

## Calendrier

La liste des épreuves nationales (F.F.TRI.) est disponible via le lien :  
<https://www.fftri.com/competitions/competitions-nationales/>

La liste des épreuves inscrites au calendrier de la LIGUE est disponible via le lien :  
<https://www.triathlonprovençalpescotedazur.com/competition/#calendrier>

NOM	DATE	ÉPREUVES	DATE SÉLECTIF	DATE LIMITE QUALIF EXCEP	DATE PUBLICATION	DATE CONFIRMATION
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE DE DUATHLON	07/04	DUATHLON DE LA FERMIÈRE	24/03	25/03	25/03	29/03
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE DE TRIATHLON	01/06	TRIATHLON DU TRICASTIN	19/05	20/05	FFTRI	/
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE D'AQUATHLON	08/07	AQUATHLON DES ORANGES PRESSES	22/06	24/06	24/06	28/06
<sup>1/2</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE ZONE SUD-EST DES CLUBS DE D3 DE DUATHLON	30/06	CIRCUIT D3	CIRCUIT D3	PAS DE DEMANDE	25/03	29/03
<sup>1/2</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE ZONE SUD-EST DES CLUBS DE D3 DE TRIATHLON	06/07	CIRCUIT D3	CIRCUIT D3	PAS DE DEMANDE	17/06	21/06

## QUALIFIÉS D'OFFICE

Pour la saison en cours, la F.F.TRI. a établi la liste des qualifiés d'office.

Aucun athlète de la LIGUE Provence – Alpes – Côte d'Azur de triathlon intègre cette liste.

Ces athlètes ne rentrent pas dans les quotas définis dans le présent document.

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS TRIATHLON DIVISION 3 – DUATHLON DIVISION 3

Pour la saison en cours, le nombre de clubs sélectionnés pour les ½ finale zone Sud-Est est :

	CLUBS	
	F	H
DUATHLON	10	10
TRIATHLON	10	10

## CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES

	BENJAMINS		MINIMES		CADETS		JUNIORS	
	F	H	F	H	F	H	F	H
DUATHLON			5	5	4	4	4	3 +1**
TRIATHLON*			18	17	16	17	16	18
AQUATHLON	9	6	5	4	4	4	4	5

\*Les sélections sont effectuées lors de l'inter-régions « zone sud-est » qui regroupe les ligues :

- Auvergne Rhône – Alpes
- Provence – Alpes – Côte d'Azur
- Corse

\*\*Le quotas supplémentaire sera attribué à l'athlète réalisant le meilleur temps cumulé lors des tests Équipes de France qui aura lieu le 24 mars 2024.

# Merci à nos partenaires !



